Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20260605-2026060503-DE

CONSEIL MUNICIPAL
05 JUIN 2026

COMMUNE DE PLUMIEUX

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

Membres en exercice : 23
Membres présents : 19
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien QUINIO, Maire de la commune de Plumieux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

PRESENTS : **QUINIO** Sébastien, **MIGNOT** Samuel, **MARTEIL** Fanny, **CADIO** Quentin, **LAUNAY** Marina, **ROBERT** Annie, **BELLAMY** Dominique, **JOLIVET** Soizic, **JOUET** Christelle, **BIENNE** Angélique, **CLÉMENT** Martin, **GANNE** Audrey, **JOUVIN** Gisèle, **LAGUEUX** Julien, **LE NET** Bruno, **ROUAULT** Pierre, **ROUILLARD** Kevin, **LE PERSON** Christine, **SCHUTTERT** Anke.

EXCUSE(ES) : **QUINIO** Tristan donne pouvoir à **MIGNOT** Samuel**, BOSCHET** Emanuelle, **MICHARD** Yannick donne pouvoir à **LAGUEUX** Julien, **STEPHAN** Hervé donne pouvoir à **BELLAMY** Dominique.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal en début de séance. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Madame **GANNE** Audrey est nommée secrétaire de séance. La séance est publique.

****

3 – REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,
Vu la délibération du 05 février 2026 révisant les tarifs des services publics communaux

Considérant que seuls les tarifs communaux suivants évoluent dans le cadre de cette présente délibération :

- Modification du tarif de la cantine
- Modification du tarif de la garderie et création d'un tarif au ¼ d'heure
- Modification du tarif du transport scolaire
- Modification du tarif du centre de loisirs et précision quant à la majoration pour les sorties ou spectacles
- Modification du tarif des ateliers séniors
- Modification du tarif des travaux de tractopelle
- Modification du tarif des travaux d'office

Considérant la nécessité d'actualisé les tarifs communaux en fonction de l'inflation afin de proposer un juste prix aux utilisateurs.
Considérant l'avis favorable de la commission enfance pour les tarifs concernant les services aux familles.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : approuver l'actualisation des tarifs des services publics communaux comme présentés en annexe,

Article 2 : indiquer que les projets d'actualisation des tarifs des services publics communaux seront applicables aux dates mentionnées dans ces tableaux,

Article 3 : préciser que le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de contractualisation,

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-933478075-20260605-2026060503-DE

- Monsieur le comptable public

Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Affiché en Mairie le 09 juin 2026
Transmis en Préfecture le 16 juin 2026

Pour extrait certifié conforme
Plumieux, le 09 juin 2026
Le Maire, Sébastien QUINIO

